



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2011

Communauté de communes
SAINTE BAUME MONT AURÉLIEN

M. Gabriel RINAUDO
Président

SOMMAIRE



Page 3
Présentation
Gabriel Rinaudo



Pages 4 à 11
Collecte et traitement
des déchets ménagers



Pages 12 à 13
Développement
économique



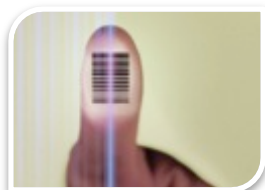
Page 14
Aménagement de
l'espace



Page 15
Politique de la ville



Pages 16 à 17
Petite Enfance



Page 18
Transports Scolaires



Page 19
Administration générale



“ Pour 2011, notre collectivité va reprendre sa dynamique de Communauté de projet et renforcer la vision prospective de son action “

Gabriel RINAUDO, Président

Notre assemblée examinera le budget primitif pour l'exercice 2011 au cours d'un prochain conseil communautaire et, comme la loi le prévoit, dans un souci de transparence et d'information de l'ensemble des élus communautaires, il est organisé un débat dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

La communauté de communes a connu une montée en charge de son budget de structures mais aussi de ses budgets d'intervention en 2010 (compétences en matière de transport scolaire, de développement économique, de traitement des déchets, de la petite enfance, de l'assainissement non collectif etc...).

En 2010, nos efforts sur la baisse de nos dépenses, par leur rationalisation et leur optimisation nous ont permis de passer le cap des difficultés conjoncturelles, tout en préservant la qualité de notre service public. Les effets de la crise, la mutation de nos ressources, la stagnation des dotations nous ont contraint à des orientations budgétaires prudentes.

Pour 2011, notre collectivité peut reprendre sa dynamique de Communauté de projet et renforcer la vision prospective de son action. En consolidant une politique solidaire, dans l'esprit communautaire, nous pouvons envisager la mise en œuvre ou la concrétisation des projets déterminants pour l'avenir de notre territoire.

Notre responsabilité envers tous les habitants du territoire communautaire est de poursuivre les efforts engagés dans chacune des compétences dont nous avons la charge :

ELLES ONT ETE POUR L'ANNEE 2010 :

La collecte et le traitement des déchets ménagers

L'assainissement non collectif

Le développement économique

La politique de la ville

L'aménagement de l'espace

La petite enfance

Les transports scolaires

NOUS LES RECONDUISONS EN 2011.



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Dépenses Investissements 2011

1 - ACHATS DE CONTENANTS

Sacs de pré collecte

L'étude d'optimisation effectuée par le cabinet Ebhys en 2009 a démontré une double dotation dans certaines communes notamment pour les emballages ménagers : bacs jaunes + sacs jaunes.

Il a été décidé en commission de ne plus distribuer de sacs jaunes dans les écarts. Afin de compenser cette suppression, des sacs de pré tri réutilisable seront distribués aux habitants concernés. (Écart de Rougiers, Nans les Pins, Pourrières, Commune d'Ollières et du Plan d'Aups)

En 2011, **3000** sacs seront commandés.



Colonnes d'apport volontaire aériennes

Des achats de colonnes d'Apport Volontaire seront fait en 2011 pour le renouvellement des colonnes existantes (colonnes brûlées, abîmées)

En fonction des demandes, de nouveaux points pourront être créés (communes de Nans les Pins et Pourrières en particulier).

Certaines colonnes pourront également être installées dans des écoles car les enseignants souhaitent faire trier les enfants mais sans avoir à sortir du périmètre de l'école pour des raisons de sécurité.



Colonnes enterrées (collecte sélective, ordures ménagères)

Le programme d'installation des colonnes enterrées se poursuit en 2011. Le programme prévisionnel est le suivant avec l'installation de 25 points. Ce programme a un coût prévisionnel de **510 000 €** pour les colonnes enterrées et de **125 000 €** pour les colonnes semi enterrées.



Commune	lieu	Type de colonnes		Matériaux			
		enterrées	semi enterrés	ordures ménagères	emballages ménagers	VERRE	JMR
Nans les Pins	Place de la Ferrage	X		1,00	1,00	1,00	1,00
Nans les Pins	Place de la Coopérative	X		1,00	1,00	1,00	1,00
Nans les Pins	Chemin de la Transhumance		X	1,00	1,00	1,00	1,00
OLLIERES	1 point à préciser		X	1,00	1,00	1,00	1,00
PLAN D'AUPS	cœur du village	X		1,00	1,00	1,00	1,00
	cimetière	X		1,00	1,00	1,00	1,00
POURCIEUX	Chemin des Tourres (entrée 1 TB)	X		2,00	0,00	0,00	0,00
	Chemin des Tourres (face RD 423)	X		2,00	1,00	1,00	1,00
	Collectif TB	X		2,00	0,00	0,00	0,00
	Chemin des Tourres (GALASSO)	X		2,00	0,00	0,00	0,00
	Garage municipal		X	2,00	1,00	1,00	1,00
POURRIERES	Parking Saint Exupéry	X		2,00	2,00	1,00	1,00
	Ancien pompier hermentaires	X		1,00	1,00	1,00	1,00
	Hameau hermentaire (Mont Aurélien)	X		1,00	1,00	1,00	1,00
	Parking fontvieille	X		1,00	1,00	1,00	1,00
Saint Maximin	Place Jean Mermoz	X		1,00	1,00	1,00	1,00
	Place de la révolution	X		1,00	1,00	1,00	1,00
	carrefour chemin deffends argerie	X		0,00	1,00	1,00	1,00
	chemin du petit ruisseau	X		0,00	1,00	1,00	1,00
	route de bras	X		0,00	1,00	1,00	1,00
CCSBMA	ZA CHEMIN AIX	X			1,00	1,00	1,00

18 3 17

La collecte des colonnes enterrées pour les ordures ménagères pourrait commencer à la fin de l'installation de ce programme, le seuil de 20 colonnes installées étant atteint, le coût de collecte serait alors acceptable.

Fonds de concours

A chaque installation de colonnes enterrées, la communauté de communes verse aux communes un fonds de concours du montant suivant :

1850 € par colonne enterrée installée

1350 € par colonnes semi enterrée installée

En 2011 en fonction des installations prévues la somme allouée pour le fond de concours serait de **130 250 €**.



2 - CRÉATION D'INFRASTRUCTURES

Création de déchetteries secondaires

Nans les Pins

Une étude de faisabilité et de programmation sera réalisée dès qu'un terrain sera mis à disposition de la communauté de communes. Cet équipement comprendrait 6 quais, 1 local de gardien, 1 armoire DMS. En 2011, un budget de **70000 €** est à prévoir afin de pouvoir commencer l'exécution (Etude programmation, honoraires du MO géomètre et autres études diverses, début des travaux...).

Pourcieux/Ollières

Un terrain a été mis à disposition par la commune de Pourcieux. Son accessibilité dépend de la réalisation d'un Rond Point par le Conseil Général. La construction de l'infrastructure est dépendante de cet aménagement routier. L'étude de faisabilité pourra être cependant réalisée.

Une enveloppe de **5 000 €** pourrait être réservée

Locaux Services Techniques/Recyclerie/Garage bennes

- **Les services techniques** de la Communauté de communes n'ont pas de lieux de stockage pour leurs matériels (outillages, bacs ...). Un bureau pour les personnes en charge des travaux fait défaut. Une surface de 100 m² serait nécessaire à cette réalisation.

- A ce jour, notre prestataire de collecte loue un local pour le stockage des bennes dans la zone du Ch. d'Aix. Il serait préférable que la collectivité dispose de ces propres locaux (hangar, bureau,) d'une surface équivalente à environ **600 m²**. Ces locaux seraient loués au prestataire pour la durée des contrats. Lors du renouvellement des contrats, ces locaux seraient mis à disposition du nouveau prestataire, afin de favoriser la concurrence.

- Le réseau de déchetteries permet une récupération de déchets volumineux notamment les encombrants (pour traitement) et les déchets électroniques (pour recyclage). Au lieu d'être enfouis ou recyclés, ces déchets pourraient être

réutilisés après réparation. C'est le principe de la **RECYCLERIE**. Pour mettre en place ce type de système, il faut avant tout un lieu de stockage, un atelier et un magasin, ce qui représente environ 1000 m².

La collectivité dispose du terrain. Les différentes structures sont indépendantes, leurs constructions peuvent donc être phasées. Une enveloppe de **20 000 €** pourra être réservée afin de réaliser une étude de faisabilité pour la **Recyclerie**. Cette étude peut être subventionnée à 80 % (ADEME + Région).

Une enveloppe de **1 720 000 € TTC** est nécessaire pour la création de ces 3 locaux.

En 2011, un budget de **500 000 €** est à prévoir pour commencement d'exécution.

3 - AMÉLIORATION DES STRUCTURES EXISTANTES

Sécurisation déchetterie Pourrières

Cette déchetterie est victime de vandalisme. Une caméra de vidéo surveillance a été installée. Pour sécuriser la structure il est nécessaire de rehausser le mur d'enceinte et de murer l'emplacement d'un portail non utilisé.

De plus une plate forme pourrait être créé dans l'enceinte de la déchetterie pour y installer les colonnes d'apport volontaire.



Création d'un mini quai pour balayeuse

La commune de Saint Maximin ne dispose pas de quais pour pouvoir vider ses balayuses et la déchetterie et le quai de transfert de la communauté de communes ne sont pas adaptés au matériel communal.

Un mini quai de transfert pourra être créé sur une partie de terrain non utilisée jouxtant la déchetterie de Saint Maximin.

Achats de bacs

Ces achats correspondent au renouvellement et aux nouvelles dotations de bacs pour l'année 2011. Le parc de bacs pour la collecte des emballages devrait notamment être renforcé.

Déchets cynégétiques

Notre territoire compte de nombreuses sociétés de chasse. La gestion des déchets produits par cette activité est problématique. On les retrouve très souvent dans les bacs ordures ménagères voire pire dans les bacs à emballages ménagers. La communauté de commune souhaite installer des bacs réfrigérés dans les déchetteries puis signer un partenariat avec la fédération de chasse afin d'organiser la collecte de ces déchets dans les conditions sanitaires légales. Des contenants réfrigérés vont être acheté pour équiper certaines déchetteries communautaires.

Ces contenants seront à la disposition des différentes sociétés de chasse afin de pouvoir y déposer les carcasses et restes d'animaux.





COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Fonctionnement 2011

1 - GESTION DES CONTRATS DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Un contrat a été passé pour la gestion des déchets sur le territoire communautaire. Ce dernier se décompose en 5 lots En 2011.

LOT 1 : Collecte des déchets ménagers et des emballages ménagers en porte à porte

Ce lot a pris effet le 1^{er} janvier 2011 avec la société Dragui Transport pour une durée de 5 ans non renouvelable.

Il comprend la collecte des ordures ménagères en benne, les encombrants, la collecte sélective en porte en porte et la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés.

LOT 3 : Gestion des sites (quai de transfert et déchetterie)

Lot attribué à Dragui Transports. Il a pris effet au 1^{er} décembre 2010 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

LOT 5 : Traitement des déchets ménagers et des encombrants

Ce lot a été attribué au groupe Pizzorno Environnement en groupement (SOVATRAM) et la SEMAG. Les déchets non recyclables de la communauté de communes sont acheminés à part égale dans les centres de stockage de déchets (CSD) des deux sociétés :

CSD Le Balançon (Cannet des Maures) - site de SOVATRAM

CSD de Malespine (Gardanne) - site de la SEMAG.

Le site de Gardanne étant plus proche de la communauté de communes, le coût de transport des déchets est diminué pour la part qui y est acheminée.

LOT 2 : Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire

Ce marché a été passé avec SMA pour la collecte sélective en point d'apport volontaire (enterré, semi enterré et aérien) et le tri des matériaux.

Ce lot a pris effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an

LOT 4 : Transport des déchets ménagers et des emballages collectés en porte à porte - Transport et traitement des déchets de déchetterie

Lot attribué à Dragui Transports. Il a pris effet au 1^{er} décembre 2010 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Lavage des bacs et colonnes - Collecte des déchets dangereux

Ces prestations font l'objet de marchés séparés en cours d'attribution.

Le montant à prévoir au budget pour tous les marchés de prestations de services est de **4 040 000 € TTC.**

2 - ACHAT DE PETITES FOURNITURES

Achat de pièces détachées pour la maintenance des bacs

La maintenance des bacs individuels et collectifs est réalisée en régie par le personnel communautaire. Des pièces détachées doivent être commandées afin de réparer les bacs.

15 000 € sont à prévoir pour ce poste.

Achat de composteurs individuels

Dans une optique d'optimisation de la collecte des déchets ménagers, et afin de diminuer le volume de déchets traités, des composteurs individuels seront achetés puis distribués aux foyers volontaires. Cette campagne se déroulera sur plusieurs années afin d'équiper 30 % des foyers à terme. Fin 2010, 242 composteurs ont été achetés et distribués.

En **2011**, la Communauté de Communes fera l'acquisition de **1208 composteurs individuels** supplémentaires.

Pour toutes les acquisitions, une subvention à l'Ademe pourra être sollicitée.

Achat de sacs pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective

La communauté de communes fournit les sacs pour les collectes réalisées dans les centres-villes non dotés de conteneurs.



3 - ÉTUDES

Etude pour la refonte de la redevance spéciale / mise en place d'une collecte des cartons

La redevance spéciale a été instaurée sur le territoire communautaire en 2006. Les tarifs n'ont pas évolué depuis : 130 € pour les petits producteurs et 0.01 € le litre pour les gros producteurs. Depuis 2006, la prise en charge des déchets des professionnels a évolué sur le territoire communautaire : mise en place d'un réseau de déchetteries, accès payant à la déchetterie principale.

La redevance spéciale sur le territoire communautaire doit être repensée en prenant en compte ces données et également la collecte des cartons que souhaite instaurer la communauté de communes des 2012.

Etude d'implantation d'une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

Aujourd'hui les déchets de la communauté de communes sont enfouis dans 2 ISDND, l'un se trouvant au Cagnet des Maures (Le Balançon) et l'autre à Gardanne (Malespine). Le site du Balançon a une durée de vie limitée. Le site de Malespine se trouve dans un autre département que celui de la communauté de communes. Les déchets pourraient ne plus être accueillis.

De plus le coût de l'enfouissement des déchets dans des structures privées ne peut qu'augmenter. Enfin pour gérer au mieux les coûts il serait judicieux qu'un site à gestion publique soit créé. Une étude de différents sites pourrait être faite afin de juger si l'implantation d'une telle structure sur le territoire communautaire est envisageable.

4 - MISE EN PLACE DE NOUVELLES COLLECTES

Maintenance du logiciel de déchetterie

En 2010, la communauté de communes a installé un logiciel de pesée sur la déchetterie de Saint Maximin.

L'apport des déchets des professionnels est devenu payant. La maintenance de la borne de pesée était prise en charge la première année par la société MICROMEGA, titulaire du marché.

En 2011, il faudra signer un contrat de maintenance.



5 - COMMUNICATION

Les actions de communication sur la collecte sélective seront poursuivies en privilégiant la communication de proximité réalisé par l'ambassadrice du tri (une embauche en 2009 - une embauche en 2010).

Ce poste est un emploi aidé à temps complet.

Eco-Emballages intervient dans la prise en charge d'un ambassadeur de tri à temps complet avec une participation forfaitaire maximale de 10 000 €.

Les autres axes principaux concernent des interventions en milieu scolaire, l'édition de plaquettes d'informations, la fourniture de matériels pour les manifestations et la mise à jour du site internet. Les dépenses de communication sur la collecte sélective peuvent être estimées à 27 300 € maximum pris en charge à hauteur de 50 % par Eco-Emballages (recette en année N+1 à inscrire en 2011 en fonction du réalisé).

Journée de restitution :

Fin mai, il est prévu une animation visant à réunir au jardin de l'enclos à Saint Maximin, tous les élèves ayant participé aux animations scolaires au cours de l'année 2010-2011. Durant cette journée, les élèves présenteront aux autres élèves les maquettes, les jeux interactifs, les créations et les expositions réalisés dans le cadre des actions de sensibilisation menées par la communauté de communes. La mise en œuvre de cette journée fera appel à un partenariat avec la commune (mise à disposition du jardin de l'Enclos) et le Conseil général du Var (transports des enfants).

En 2011, poursuite des campagnes de promotion du tri, du compostage individuel et participation aux campagnes nationales ou européennes sur les déchets.



Recettes de Fonctionnement 2011

Redevance Spéciale

La redevance spéciale sur les déchets assimilés aux ordures ménagères produits par les professionnels a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle reste inchangée : forfait de 130 € pour les petits producteurs et pour les gros producteurs le tarif est calculé en fonction de la formule suivante :

$$RS = P \times V \times C \times N$$

Où P est le prix en euros d'un litre de déchets collectés et traités (0.01 € depuis 2009)

V est le volume mis à disposition

C est la fréquence de collecte

N est le nombre de semaine collecté.



Déchetterie principale de St Maximin : Tarification des professionnels

Depuis 2010 la Communauté de communes a mis en place la tarification pour les dépôts de matériaux par les professionnels.

Les tarifs sont les suivants :

1. Pour les professionnels domiciliés sur le territoire communautaire

- les encombrants : 80 € la tonne
- les déchets verts : 55 € la tonne
- les déchets industriels dangereux : 1.5 € le Kg

2. Pour les professionnels domiciliés hors du territoire communautaire mais réalisant des travaux pour le compte de particuliers y résidant

- les encombrants : 100 € la tonne
- les déchets verts : 70 € la tonne
- les déchets industriels dangereux : 1.5 € le Kg.

Facturation des bacs individuels

La première dotation de bac individuel est gratuite.

La réparation des bacs est faite gratuitement par le service maintenance mis en place par la Communauté de Communes (changement de roues, de couvercle ...)
Si le bac est volé ou irréparable (cuve cassée) le renouvellement du bac est payant.



ECOFOLIO

Depuis janvier 2009, une convention a été signée avec Eco folio afin d'obtenir des soutiens financiers au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des imprimés visés par l'article L.541-10-1du code de l'environnement issus des ménages et assimilé (Imprimés non adressés).

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

Depuis novembre 2007, une convention a été signée avec l'organisme coordonnateur agréé « OCAD3E » pour la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E) (petits et gros électroménagers...). La communauté de communes organise la collecte des D3E en déchetterie et ils sont enlevés et traités par un éco-organisme agréé (eco-systemes). En 2010 les points de collecte ont été étendus (déchettes de Saint Maximin, Pourrières, Rougiers et le Plan d'Aups).



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 - REQUALIFICATION DE LA ZONE DU CHEMIN D'AIX

La première phase du programme d'actions réalisée dans le cadre de la politique de Labellisation des Parc d'activités initiée par le Conseil General du Var s'est achevée en 2009.

La réalisation de la liaison entre les deux zones, la création de 60 places de Parkings, et la sécurisation des bassins de retentions ont permis de fluidifier le trafic au sein de la zone et d'assurer la sécurité des professionnels et des usagers

En avril 2010 le CAUE du Var a achevé une étude relative à la réalisation de la phase II du programme. Celui-ci était divisé en 5 phases qui devaient être réalisées en 3 tranches d'un montant équivalent sur une durée de 3 années.

Au cours de l'été 2010 l'entreprise COUMELONGUE a été désigné afin d'assurer la mission d'études et de maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 23 250,00 €.

Après en avoir informé l'association des chefs d'entreprises de la zone, il a été décidé de réaliser 2 tranches au cours de l'année 2011 puisque la première tranche n'a pu débuter en 2010.

Parallèlement aux études initiées par la Communauté, le SYMIELEC propose un programme destiné à enterrer les réseaux EDF, France Télécom et mettre en place un éclairage public nous permettant de réaliser des économies d'énergie. Nous ne pourrions donc intervenir sur la zone avant la fin des travaux du SYMIELEC. (Prévus en Juin 2011).

Une convention entre le SYMIELEC et la Communauté sera soumise à l'approbation du Conseil de Communauté.

Le cout total de ces travaux frais d'études compris s'élève à 110.000 Euros.

Plan de financement : SYMIELEC : 40 000 €
CCSBMA : 70 000 €

Le programme d'actions pour l'année 2011

- **Requalification de l'entrée de ZONE** par la mise aux normes des trottoirs existants et la création de nouvelles circulations douces. Mise en place d'une signalétique d'entrée de Zone et réalisation d'une place de parking poids lourds devant Point P.
- Aménagements paysagers
- Aménagement d'un point d'apport volontaire et Installation d'un Relais Information Service sur un emplacement libre.

Ces travaux nécessitent l'accord des propriétaires afin d'aménager des espaces actuellement inutilisés. Tous ont donné leur accord à la signature de conventions de mise à disposition à titre gratuit de différentes parcelles.

PLAN DE FINANCEMENT :

Montant prévisionnel des travaux :	500 000 €	
Participation Conseil General du Var :	250 000 €	(50%)
Participation Région :	75 000 €	(15%)
Autofinancement :	175 000 €	(35%)



2 - RÉALISATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALE

Au cours de l'année 2010 la communauté a initiée les études préalables à la mise en œuvre du Parc d'Activités Economiques Communautaire du Mont Aurélien.

Le marché d'études prévoyait deux lots distincts :

Le Lot 1 concernait la réalisation d'une étude de Positionnement économique et de définition de la stratégie foncière est quasiment achevée.

L'année 2011 sera donc marquée par la réalisation des études de programmation et des études préalables d'aménagement dans une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) prévue dans le lot 2. Le marché a été attribué au Groupement d'entreprise CONSEIL URBAIN / INNO TSD /ATELIER DES VILLES ET DES TERRITOIRES/ BET ADRET/ ANTOINE BEAU/ FREDERIC SELTZER/MG CONCEPT INGENIERIE pour un montant de **110 900,00 Euros HT** pour la tranche ferme et **46 400,00 Euros HT** pour la tranche conditionnelle.

La tranche ferme comporte :

- l'analyse environnementale et fonctionnelle du site d'étude, dans le cadre d'une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)
- la définition des préconisations générales d'aménagement, au regard de l'analyse précédemment effectuée : élaboration de scenarii.
- la conception et la réalisation du plan d'aménagement du parc d'activités
- l'assistance à la communication et à la concertation publique sur le projet
- le montage du dossier de création de la ZAC
- le montage des dossiers administratifs connexes : loi sur l'Eau, DUP.

La tranche conditionnelle comporte pour sa part :

- la formalisation du dossier de réalisation de la ZAC
- la rédaction des cahiers des prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères
- le suivi environnemental de la mise en œuvre du projet.



3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL À POURRIÈRES

La commune de Pourrières constitue un pôle résidentiel en fort développement sur le territoire communautaire. Ce flux d'installation de nombreux ménages d'actifs avec enfants engendre une augmentation des nouveaux besoins en terme de commerces, d'artisanat commercial et d'activités de services. Le commerce de centre bourg de Pourrières a rencontré jusqu'à présent beaucoup de difficultés à y répondre. Il en résulte un accroissement

important des dépenses des résidents vers principalement les villes d'Aix en Provence et de Saint Maximin. Conscient du rôle important du commerce et des services comme composante majeure du cadre de vie des habitants, la communauté va réaliser en partenariat avec la CCI du Var une étude afin de mettre en œuvre une stratégie de développement économique et commercial sur la commune de Pourrières.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

1 - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE

Par délibération en date du 18 Février 2011, l'Assemblée Plénière du Conseil Régional PACA a approuvé la mise en œuvre du Programme d'Aménagement solidaire sur notre territoire.

Ce dispositif se traduit par la signature d'une convention triennale entre la Communauté de Communes sainte Baume Mont Aurélien et la Région qui précise le programme prévisionnel triennal d'actions.

Ce programme peut faire l'objet chaque année d'avenant afin de permettre aux communes de s'adapter au calendrier du Programme ou de revoir certaines actions mais qui doivent rester conformes

aux objectifs définis dans la convention.

Ainsi au début de chacune des trois années de la convention, le Conseil Communautaire en accord avec la Région approuvera la programmation définitive des actions qui seront à mettre en œuvre au cours de l'année à venir.

Une mission d'assistance doit être prévue afin de composer les nouvelles fiches actions si nécessaire.

2 - SITES À ENJEUX À SAINT-MAXIMIN

Dans le cadre du PAS, il a été inscrit au nombre des opérations à réaliser une étude préalable de définition de projets sur les sites à enjeux fonciers de la commune de Saint Maximin la Sainte Baume.

Dans les perspectives de développement urbain de la commune, trois secteurs présentent en effet des enjeux fonciers importants de par leurs potentiels de développement ou de renouvellement urbains.

Il s'agit :

- du secteur dit de la Mirade, en entrée de ville Ouest, secteur vierge de toute urbanisation mais au contact immédiat du tissu aggloméré ;
- du secteur actuellement occupé par la cave

coopérative mais qui doit se délocaliser à court terme ;

- du secteur actuellement occupé par les services techniques communaux mais qu'il est prévu de délocaliser à moyen terme.

Le cout de cette étude est estimé à 50 000 € HT. Subvention PAS 15 000 €.



POLITIQUE DE LA VILLE

1 - PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'HABITAT

Le Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (PIG) a débuté sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1er janvier 2009 pour une durée de 3 ans. Ce dispositif connaît un grand succès.

La mission d'animation de ce programme par le PACT du Var sera reconduite en 2010.

Le budget prévisionnel de cette opération pour l'année 2011 s'élève à **220.000 €** (subvention à déduire) qui se répartit de la manière suivante.

150 000 € pour les aides aux propriétaires bailleurs et occupants
70 000 € (subvention de 50% de l'ANAH à déduire) pour l'équipe d'animation

2 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Par délibération en date du 22 Avril 2010 le conseil de communauté a approuvé la mise en œuvre d'une procédure d'élaboration d'un Programme local de l'Habitat sur le territoire communautaire.

Le PLH définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain.

Le marché pour l'élaboration de ce programme a été attribué au bureau d'études **Adèle Consultants** pour un montant de **58 575 €**.

Cette action est inscrite dans la convention de PAS et sera subventionnée à hauteur de 20% par la Région PACA

La mission a débuté le 1^{er} février 2011 et doit se dérouler sur une période de 18 Mois



PETITE ENFANCE

1 - INVESTISSEMENTS

La Communauté de Communes « Sainte Baume Mont Aurélien » assure la compétence Petite Enfance depuis Janvier 2003 et n'a de cesse de développer et compléter ses équipements.

Aujourd'hui 219 places d'accueil collectif sont offertes sur l'ensemble du territoire communautaire. La communauté de communes souhaite compléter ses équipements en réalisant d'autres projets :

POURRIÈRES : Création d'une crèche en « dur »

La crèche de Pourrières a été créée en 2005 dans un bâtiment modulaire. La structure en préfabriqué actuelle étant difficile à pérenniser en l'état, la construction d'un projet de structure traditionnelle a été étudiée par le CAUE du Var.

Les locaux actuels ne permettent pas d'accueillir les enfants et leur famille dans les meilleures conditions de sécurité. De plus le personnel ne bénéficie pas de locaux adaptés.

En 2004, lors de la demande de subvention pour l'acquisition de cette structure modulaire, la Caisse d'Allocations Familiales n'a pas apporté son soutien financier, considérant que cette structure n'était pas pérenne et qu'elle devait être remplacée à court terme par une structure traditionnelle.

Par ailleurs, la commune de Pourrières connaît une croissance démographique sans précédent (63 naissances en 2010) permettant d'envisager une augmentation de la capacité actuelle de 10 places.

De ce fait, aujourd'hui, la communauté de communes souhaite construire un nouveau bâtiment où seront accueillis **50 enfants** et le Relais Assistantes Maternelles.

Le coût global de cette réalisation est estimé à **1 598 715 € HT** dont **760 000 € HT** pour l'exercice 2011.



ROUGIERS : Agrandissement et création d'un espace

Le projet de vie de cette structure est basé sur la pédagogie « loczy » depuis septembre 2008.

Dans cette perspective que la structure souhaite mettre en place cet **atelier créatif nommé « Le Closlieu »** qui a pour objectif le bien être et l'épanouissement de l'enfant. En parallèle, la Communauté de communes souhaite **augmenter la capacité d'accueil de 2 places** afin de répondre à la demande des familles. Cette réalisation est envisagée sur le terrain laissé libre et mis à disposition par la commune pour un coût de travaux estimé à **80 000 € HT**.

Saint-Maximin : Crèche d'entreprise

L'association « La Maison de l'Enfance », gestionnaire des différentes crèches du territoire, a bénéficié en 2010 d'une subvention exceptionnelle de la CAF. Elle propose d'affecter cette subvention à la construction d'une crèche d'entreprise sur Saint Maximin.

La Communauté de communes souhaite engager une réflexion sur la faisabilité juridique et technique de ce projet. Il est proposé d'inscrire au budget une enveloppe de **50 000 €** afin de développer ce projet

NANS-LES-PINS : Agrandissement

Cette structure ne possède pas un espace dédié au personnel. Celui-ci peut donc difficilement, comme le demande la réglementation, organiser des réunions de réflexion autour de ses pratiques professionnelles ou tout simplement accueillir les parents au sein d'un espace convivial.

La réalisation de cet espace supplémentaire (50 m²) permettra également de mettre à disposition cette salle pour accueillir les assistantes maternelles de Nans les Pins et de Rougiers. L'accueil des Assistantes Maternelles dans ce lieu contigu à la crèche facilitera la mise en place d'un réseau indispensable entre les différents modes d'accueil du jeune enfant.

La Communauté de Communes envisage la réalisation de cet espace supplémentaire, sur le terrain laissé libre et mis à disposition par la commune.

Le coût global de cette opération est estimé à **182 040 € HT**.

2 - FONCTIONNEMENT

Gestion des équipements Petite Enfance

Depuis septembre 2007, l'association « La Maison de l'Enfance » assure par Délégation de Service Public la gestion des 219 places d'accueil disponibles dans les établissements d'accueil du jeune enfant du territoire de la communauté de communes et du Relais Assistantes Maternelles.

Pour cela, elle bénéficie d'une **participation financière de la Communauté de communes** d'un montant annuel pouvant être estimée pour l'année **2011 à 1 065 415 €** soit une **diminution** de près de 20 000 € par rapport à 2010. Compte-tenu de l'excédent réalisé par l'association, cette participation sera également minorée de près de 90 000 € soit l'équivalent d'une mensualité.

Au titre du contrat Enfance & Jeunesse, la collectivité perçoit de la CAF une subvention pour le fonctionnement des structures.

Ce même contrat prévoit également, à hauteur de 50%, le remboursement du salaire de la coordinatrice petite enfance.

Travaux d'amélioration dans les structures

La Communauté de Communes souhaite effectuer divers travaux afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants sur son territoire.

Suite à l'ouverture du pôle enfance de Saint-Maximin, des travaux se sont avérés indispensables pour pouvoir bénéficier d'un lieu adapté et sécurisé (reprise de la salle d'eau et des terrasses).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à : **20 000 € HT**.

POURCIEUX : Création d'une structure

La population de Pourcieux est une population jeune. L'augmentation du nombre d'habitants (+5%) entre 2006 et 2009 est relativement faible mais la construction de nouveaux logements engendra sur les années à venir un développement indéniable de la population.

La Communauté de communes envisage la création **d'une structure de 12 places** permettant d'une part de libérer les 7 places réservées aux enfants de Pourcieux sur la structure de Pourrières et d'autre part d'accueillir de nouvelles familles.

Il est proposé une inscription budgétaire de **10 000 € HT** au titre des études pour la réalisation de ce projet.



Soutien à la parentalité et prévention

La communauté de communes participe à différentes actions en vue d'améliorer l'accueil du jeune enfant sur le territoire.

La communauté développe plusieurs actions de soutien à la parentalité :

- Animation par la « Maison de l'enfance » de la pause parents et d'un atelier parent enfant.
- Mise en place d'un partenariat avec le Centre social et culturel de Saint Maximin pour étendre le service d'aide à la parentalité (café bébé) au territoire communautaire.
- Soutien de l'action de l'association « le café d'Emma » qui vient en aide aux familles confrontées au handicap.

Elle participe également à la mise en place de « journées petite enfance » dont l'objectif global est d'améliorer la qualité de vie des enfants de 0 à 6 ans sur le territoire. Ces journées sont cofinancées par différentes institutions (les Communauté de communes Sainte Baume Mont Aurélien et Provence Argens en Verdon, la Mairie de Saint Maximin, le Conseil Général du Var et la Caisse d'Allocations Familiales)

La communauté de communes organise et anime un réseau de partenaires professionnels « petite enfance » sur le territoire de la Provence Verte pour permettre à ces différentes structures dédiées à la petite enfance de réfléchir et de construire ensemble un projet de territoire.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Aides aux familles pour les transports scolaires

Les transports scolaires ont été encore cette année une action significative de notre Communauté de communes, et, avec l'aide du Conseil Général, nous avons pu offrir à toutes les familles concernées, une prestation de bonne qualité pour un coût très abordable.

Les bénéficiaires ont été les collégiens, les lycéens et les étudiants.

L'année 2010-2011 verra de nouveau se concrétiser une action identique que nous continuerons à améliorer avec l'aide de tous nos partenaires.

La participation aux frais de transports scolaires est fixée par le CG 83 à **85 euros** par élève. La communauté de communes participe à hauteur de **35 euros** par élève. Il reste donc **50 euros** par élève à la charge des Familles.

En 2010 la Communauté de communes a modifié sa participation aux frais de transport des étudiants en donnant une contribution par trimestre (voir détail ci-contre).

Étudiants, formation continue ou alternance




Coût transport par trimestre = 100 € (300 € / an)
1 année universitaire = 150 jours, soit 2 € jour / trajet
avec l'aide de la Communauté de communes

1 ^{er} Trimestre 50 € / étudiant	2 ^e Trimestre 50 € / étudiant	3 ^e Trimestre 50 € / étudiant
--	---	---

il reste à payer par l'étudiant

1 € / jour / trajet

04 94 69 69 75

www.varlib.fr



Aides aux familles pour les collégiens et lycéens

Les Transports scolaires 2010-2011

Pour les collégiens et les lycéens, la participation aux frais de transports scolaires a été fixée par le Conseil général du Var à 85 € par élève. L'aide de la Communauté de communes est de 35 € par élève. Il reste à la charge des familles 50 € par élève.

Collège et lycée

Part des familles 50 € / élève	+	Part Communauté 35 € / élève
=		
85 € / élève		



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Gestion financière

Afin d'améliorer la gestion financière et de la paye, la Communauté de communes prévoit en 2011 l'évolution de ses solutions logicielles et de leur maintenance. Les différentes mises à jour se feront par phases et seront accompagnées de volets de formation des agents utilisateurs.

Communication

La communication continuera à remplir sa mission première qui est le renforcement de l'esprit communautaire et de l'image de marque de la collectivité.

Des campagnes spécifiques seront conduites et adaptées aux actions et projets communautaires pour les faire connaître, les valoriser et améliorer les services rendus aux usagers.

Véhicules

Il est envisagé le remplacement de certains véhicules de la Communauté de communes, en raison de la vétusté de ces derniers et pour un choix plus adapté aux usages des services.



Toute l'information pratique de la Communauté de communes en ligne

www.porteduvar.fr

2011

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINTE BAUME MONT AURÉLIEN

6 rue des Poilus, BP522
83470 Saint-Maximin

www.porteduvar.fr